

ANNÉE 2025-2026



École de l'Odyssee

885, rue des Mélèzes
Lévis (Québec) G7A 4B1

(418) 834-2474, poste 67401 (secrétariat)

Télécopieur : (418) 831-5159

Courriel: odyssee@cssdn.gouv.qc.ca

Site de l'école : <https://cssdn.gouv.qc.ca/odyssee/>

Service de garde : (418) 834-2474, poste 67440

Horaire des cours (préscolaire) : 7 h 55 à 11 h 15 et 12 h 50 à 14 h 21

Horaire des cours (primaire) : 7 h 50 à 11 h 15 et 12 h 50 à 15 h 15

Arrivée des élèves : AM 7 h 35 - PM 12 h 35

Heures d'ouverture du secrétariat : 7 h 30 à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 30

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : _____

Titulaire : _____

Besoin
d'en parler?
On est ouvert.



Texte à 686868
JeunesseJecoute.ca
Appelle au 1-800-668-6868

Jeunesse, J'écoute

TEL-JEUNES
www.teljeunes.com
1 800 263-2266

Cher élève,
Chère élève,

Une année scolaire, c'est un grand voyage vers de nouvelles découvertes. Tu seras au cœur de cette exploration et tu pourras être soutenu par toute une équipe pour favoriser ta réussite. Utilise les stratégies et mise sur tes efforts pour atteindre les objectifs que tu fixeras.

Voici ton agenda. Utilise-le avec soin. Il te permettra de bien planifier ton travail à la maison et de communiquer adéquatement les informations importantes à tes parents et à tes enseignants.

Pour créer un beau climat scolaire ensemble, nous devons tous connaître et suivre les « règles de conduite » qui guideront nos paroles et nos gestes. Les pages qui suivent sont des outils qui nous aideront tous à agir dans l'esprit des valeurs de notre école qui sont le respect, l'engagement et la persévérance.



Une coopération étroite entre toi, le personnel de l'école et tes parents est essentielle pour une belle adaptation aux routines et le développement d'attitudes et de comportements propices à ton épanouissement.

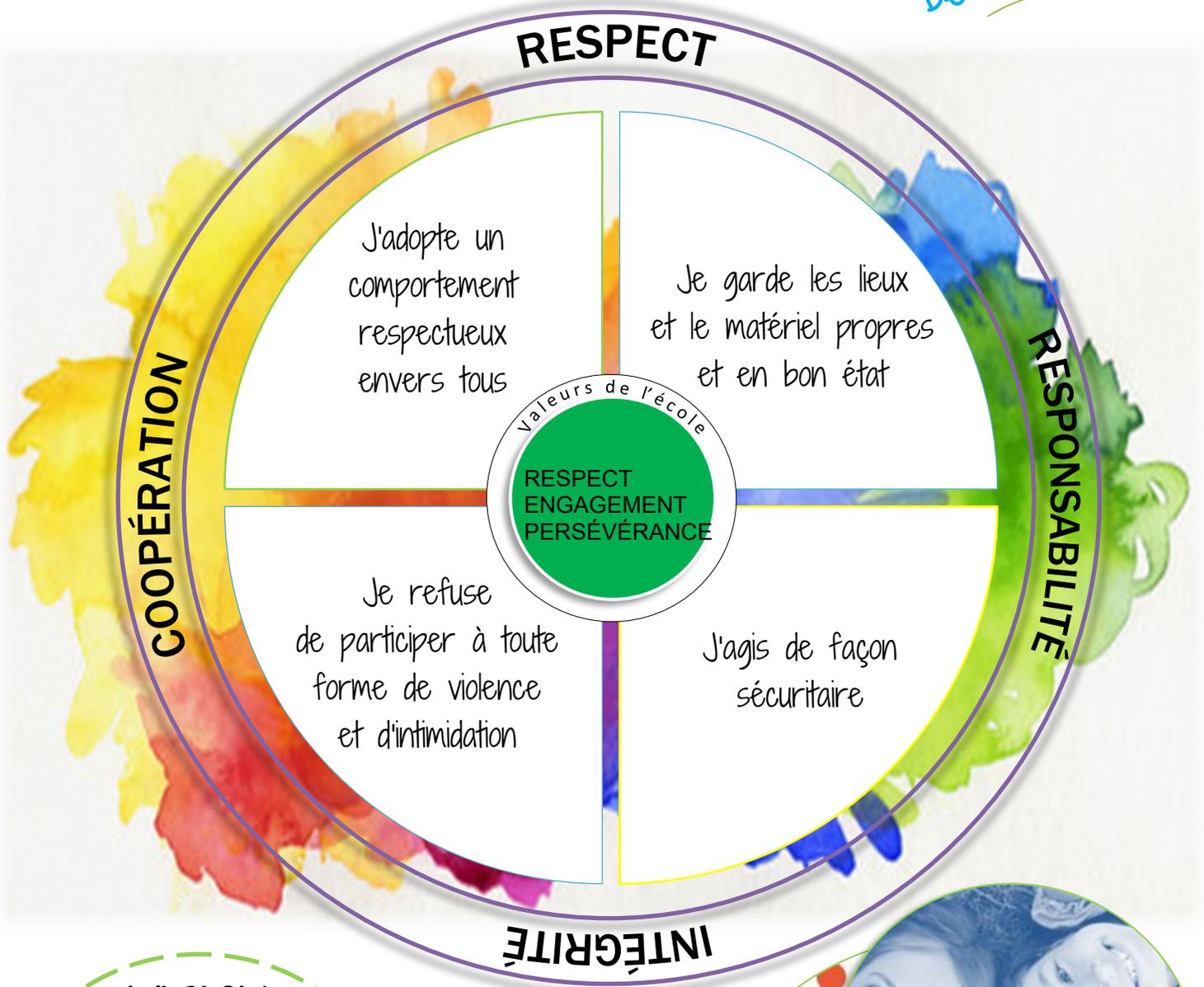
Il est important de bien lire notre code de vie commun et s'engager dans le respect de ce dernier pour bien vivre en compagnie des autres élèves de l'école.

Je te souhaite une belle année scolaire!

Cathie Guay
Directrice

LES RÈGLES DE CONDUITE

DE MON ÉCOLE

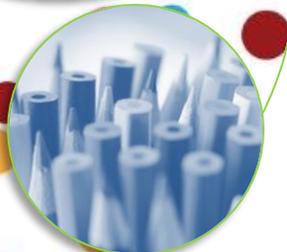


VISION

Ton école t'ouvre les portes pour t'accompagner dans ta réussite, tes projets, tes passions au cœur d'un milieu stimulant et accueillant.

MISSION

Assurer le développement du plein potentiel de l'élève dans un milieu bienveillant et inspirant.



Code de vie éducatif

Je me respecte.

Je fais preuve de savoir-vivre dans mon langage et mes attitudes.
Je fais preuve d'honnêteté et de prudence dans mon comportement.
Je porte une tenue vestimentaire et des chaussures adéquates selon la température et le contexte scolaire.

Je respecte l'adulte et l'autorité.

J'écoute avec attention, je suis les consignes des adultes et je modifie mon comportement.

J'ai un langage et un ton respectueux.

Quand je m'adresse à un adulte de l'école, j'utilise l'appellation Monsieur ou Madame devant son prénom et je le vouvoie.

Par exemple : Bonjour **Madame** Cathie! Je **vous** souhaitez une belle journée!

Je respecte les autres.

Je m'adresse aux adultes et aux élèves avec politesse et courtoisie.

Je gère mes émotions afin de maintenir un bon comportement en tout temps

Je règle les situations avec calme, ouverture à la perception de l'autre en exprimant mon point de vue et en cherchant des solutions.

Je respecte mon environnement.

Je prends soin du matériel et des lieux mis à ma disposition à l'école et au service de garde.

Je change de chaussures une fois à l'intérieur.

Je range mon matériel et je maintiens les lieux propres.

Note : En cas de mauvais usage ou de perte, une facture pourrait être acheminée aux parents.



Je suis responsable de ma réussite.

Je fais preuve de **ponctualité en respectant l'horaire** de l'école.

J'apporte à l'école uniquement les objets permis par les adultes.

- **Note :** L'école se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol des objets personnels.

À moins d'une mesure prévue dans un plan d'intervention, **aucun appareil permettant de capter la voix ou l'image n'est permis à l'école** (Exemples : cellulaire, montre intelligente, etc.).

- **Note :** Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, l'élève pourrait se voir saisir momentanément son appareil et les parents pourraient avoir à se déplacer pour le récupérer.

Je m'acquitte de mes responsabilités d'élèves (Exemples : Je m'applique à effectuer les travaux demandés en classe et à la maison dans les délais prescrits. J'ai tout le matériel nécessaire, etc.).

J'adopte un comportement qui permet à tous d'apprendre dans un climat propice (calme, silence).

Je respecte les règles d'utilisation des ressources informatiques et celles de mes cours de spécialités.

Règles de conduite à la bibliothèque

- Les élèves sont responsables des livres empruntés.
- Afin de conserver notre fonds bibliothécaire, lorsqu'un volume est endommagé ou perdu, l'emprunteur reçoit une facture couvrant les frais de réparation ou de remplacement.





Le respect de ces
règles rendra
notre milieu
bienveillant et
sécuritaire.

Information générale

La santé et la sécurité sont nos priorités à l'école. Plusieurs activités de prévention ont lieu pendant l'année et un comité sur les mesures d'urgence est en place à l'école dans le but de coordonner les actions.

La sécurité c'est l'affaire de tous!

Surveillance sur la cour et lors des déplacements



Pour les élèves qui ne sont pas inscrits lors d'une période au service de garde, la surveillance est assurée à partir de 7 h 35 le matin et 12 h 35 le midi. Il relève de la **responsabilité des parents** que les enfants n'arrivent pas sur la cour de l'école avant le début de la surveillance.

Lorsque la température n'est pas propice à une récréation à l'extérieur, les élèves demeurent en classe sous la surveillance des adultes.

Absence, retard ou départ hâtif en classe



Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Mozaïk portail, dans la tuile **absences** : <https://portailparents.ca>.

Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, **TÉLÉCHARGEZ** dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellulaire ! Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant: par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste.

Lien pour l'application **MParent** : <https://grics.ca/mozaikportail/mparent/>

Si vous éprouvez des problèmes avec l'application ou si vous n'avez pas d'internet, il sera possible de laisser un message par courriel à odyssee@cssdn.gouv.qc.ca ou sur la boîte vocale de l'école en mentionnant le nom de l'enfant, le nom de l'enseignant, **le motif et la durée de son absence**. La sécurité de votre enfant en est ainsi assurée. À noter que l'utilisation de Mozaïk portail est à prioriser pour signaler l'absence de votre enfant en tout temps.

Absence, retard ou départ hâtif au service de garde

Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel service-garde.odyssee@cssdn.gouv.qc.ca ou par téléphone 418 834-2474 poste 67440.

Circulation des véhicules



Pour la sécurité de nos élèves, il est **strictement interdit** d'utiliser la voie en U réservée aux autobus scolaires et le stationnement avant 16 h le soir. Utilisez la zone de débarcadère sur la rue de l'Aubelle ou déposez votre enfant à l'intersection des rues des Pruches et des Mélèzes afin qu'il emprunte la passerelle en présence d'un brigadier adulte.

Circulation à l'intérieur de l'école



Parents et visiteurs, il est **strictement interdit** de circuler sans autorisation dans l'école. Vous devez toujours signaler votre présence au secrétariat ou au poste d'accueil du service de garde. Entre 7 h 50 et 15 h 15, seule la porte principale (près du secrétariat) sera débarrée à distance. Si votre enfant arrive en retard, il doit **nécessairement** emprunter la porte principale et utiliser l'intercom afin que la porte lui soit débarrée. S'il est petit, il est essentiel que vous l'accompagniez. Son retard devra être motivé au secrétariat.

Premiers soins et accidents

Il est de la responsabilité des parents de communiquer les changements de coordonnées ou des renseignements sur l'état de santé de l'enfant.

En cas de malaises ou d'accidents en cours de journée, si les premiers soins prodigués par l'école ne suffisent pas à assurer le bien-être de l'élève, l'école communique avec les parents qui sont priés de venir chercher leur enfant. Si les parents ne peuvent être rejoints et que la situation de l'enfant requiert d'autres soins, un membre du personnel accompagne l'élève dans une clinique ou à l'hôpital. Si le déplacement de l'élève nécessite un transport ambulancier, les frais sont à la charge du parent.

Fermeture d'école



Lorsqu'une situation nécessite la fermeture de l'école en cours de journée (panne d'électricité, coupure d'eau, urgence, etc.), l'information sera sur les réseaux sociaux. Les parents recevront de l'information pour le retour à la maison. Le plan de mesures d'urgence est appliqué. Aucun élève n'est retourné à la maison sans que les parents en aient été préalablement informés.

Collations à l'école

En accord avec la politique alimentaire du Centre de services scolaire, seuls les fruits, les légumes et le fromage sont acceptés pour les collations. Aucun aliment pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides ne peut être accepté en raison des allergies alimentaires.



ÉCARTS DE CONDUITE

OUPS!

Parce que l'école est un milieu de vie éducatif où l'élève est considéré comme une personne en développement, donc en apprentissage des comportements **socialement acceptables**, il doit apprendre à respecter certaines règles.

En cas d'écart de conduite MINEUR

L'élève a bénéficié d'un premier niveau d'**intervention** où l'adulte lui a enseigné le comportement attendu et l'a encouragé à l'adopter.

Parce qu'il y a eu récurrence, l'élève se voit alors remettre un avis d'écart de conduite mineur. L'avis est un moyen de communication important pour tous les intervenants incluant les parents. L'élève est responsable de transmettre cet avis aux parents qui doivent eux aussi en assurer le suivi et le retourner **dès le lendemain** au titulaire.

Démarche en cas de récurrence d'un même écart de conduite

1^{er} niveau de soutien et d'encadrement

*L'élève n'adopte pas les comportements attendus de façon **ponctuelle***

1^{er} et 2^e écart de conduite :

- Intervention d'un adulte de l'école
- Écart de conduite mineur remis à l'élève (billet jaune)

2^e niveau de soutien et d'encadrement

*L'élève n'adopte pas les comportements attendus de façon **fréquente***

3^e écart de conduite :

- Intervention d'un adulte de l'école
- Écart de conduite mineur remis à l'élève (billet jaune)
- Communication avec les parents pour discuter de la situation

3^e niveau de soutien et d'encadrement

*L'élève n'adopte pas les comportements attendus de façon **fréquente, persistante ou intense***

4^e et 5^e écart de conduite :

- Intervention d'un adulte de l'école
- Écart de conduite mineur remis à l'élève (billet jaune). La direction convient avec les parents et les intervenants scolaires d'un plan d'action.
 - Préciser le comportement attendu chez l'élève
 - Discuter des moyens à mettre en place pour adopter le comportement attendu

IMPORTANT : Malgré tout ce qui précède, la direction peut, dans l'intérêt du cheminement personnel de l'élève, modifier cette procédure.

En cas d'écart de conduite MAJEUR

Un écart **majeur** est une atteinte **grave** à l'intégrité, à la sécurité de la personne ou un **danger** pour soi, les autres ou l'environnement qui nécessite un **arrêt d'agir immédiat** et un **retrait** du groupe.

- **Entrave à la sécurité** (danger pour soi ou pour les autres, fugue...)
- **Atteinte grave à la personne** (intimidation, cyberintimidation, menaces, violence physique ou psychologique, diffusion mal intentionnée de propos ou autres...)
- **Infraction à une loi** (méfaits, vol, vandalisme...)

Démarche

<p style="text-align: center;">1^{er} niveau de soutien et d'encadrement <i>Comportements ponctuels ou situationnels</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Retrait immédiat de l'élève (réflexion et réparation)• Rencontre par la direction ou son représentant• Écart de conduite majeur remis à l'élève (billet orange)• Mises en place de mesures ponctuelles (encadrement)• Parents informés et engagés dans l'intervention
<p style="text-align: center;">2^e niveau de soutien et d'encadrement <i>Comportements fréquents ou intenses</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Retrait immédiat de l'élève (réflexion et réparation)• Rencontre par la direction ou son représentant• Écart de conduite majeur remis à l'élève (billet orange)• Mise en place d'un plan d'action concerté avec l'élève, les parents et les intervenants de l'école (mesures d'interventions ciblées et intensives)
<p style="text-align: center;">3^e niveau de soutien et d'encadrement <i>Comportements fréquents, constants, persistants ou intenses</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Retrait immédiat de l'élève (réflexion et réparation)• Rencontre par la direction ou son représentant• Écart de conduite majeur remis à l'élève (billet orange)• Mise en place d'un plan d'intervention concerté avec l'élève, les parents, les intervenants de l'école et intervenants externes (mesures d'interventions ciblées et intensives)• Suspension à l'interne, à l'externe de l'école et du service de garde pourrait être envisagée• Possibilité d'orientation vers un service de scolarisation spécialisé

Exemples de gestes de réparation :

- Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et je présente mes excuses à qui de droit, verbalement ou par écrit. Je fais une carte ou une lettre d'excuse.
- Je prépare une affiche ou un message que je fais approuver et que j'expose à la vue de tous les élèves.
- Je remplis une fiche de réflexion à la maison.
- Je vois mon aire de jeux restreinte durant une ou quelques récréations.
- Je débourse le coût de réparation ou d'achat du livre ou de l'objet brisé/perdu.
- Je fabrique un horaire pour ne plus oublier mes affaires.
- Je nettoie ce que j'ai sali de façon abusive (graffitis, escaliers, ma classe).
- Je perds une récréation.
- Je m'acquitte d'un travail écrit.
- Pour remplacer un objet dérobé ou brisé, j'offre un objet équivalent.
- J'offre un objet équivalent pour remplacer la perte.
- Etc.

SORTIE ÉDUCATIVE

Si un élève a un comportement déplacé lors d'une sortie éducative, l'école se réserve le droit de demander au parent de venir chercher l'enfant sur place.

ENGAGEMENT

Contrat

Nous acceptons d'aider et de soutenir notre enfant dans son cheminement vers sa réussite éducative.

Nous avons pris connaissance du **Code de vie éducatif** de l'école et du service de garde de l'Odysée et nous en **acceptons les règles et les conséquences.**

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature d'un parent : _____

Date : _____



ÉLÈVES EN VOYAGE OU EN ACTIVITÉ PENDANT LES JOURS DE CLASSE

Nous prônons l'assiduité et la fréquentation scolaire en continu. Cependant, les parents qui feront le choix d'autoriser leur enfant à participer à une activité ou à partir en voyage doivent tenir compte des impacts des interruptions sur ce dernier et sur le milieu scolaire.

Ainsi, nous ne pouvons nous engager à remettre le travail qui sera fait en classe ni d'offrir à votre enfant une récupération complète des notions ou travaux manqués lors de l'absence. Lors du retour, le ou la titulaire choisira les modalités applicables au niveau pédagogique pour obtenir les informations qui ont été manquées au besoin.

Toutes les activités de classe ou d'école sont importantes et favorisent la persévérance scolaire et le sentiment d'appartenance au milieu. Il est ainsi favorable que les enfants soient présents lors de toutes les journées prévues au calendrier scolaire.

ÉCOLE DE L'ENVOL



NOTRE MILIEU SCOLAIRE

L'école de l'Envol offre, au secondaire, le programme SLTIC qui propose le volet des sciences ou le volet des langues de même qu'un parcours de formation générale offrant différents profils.

NOTRE SPÉCIALITÉ

SLTIC / VOLET SCIENCES

C'est le programme pour les élèves qui souhaitent partir d'un enjeu scientifique et travailler dans les différentes matières de son horaire. Dans ce programme, toutes les matières sont enrichies.

SLTIC / VOLET LANGUES

Un autre volet du programme pour les élèves qui souhaitent approfondir leur connaissance du français, l'apprentissage de l'anglais et dans lequel toutes les matières sont enrichies.

PROFIL ARTS VISUELS

Un profil pour les élèves créatifs, autonomes et motivés qui veulent développer leurs habiletés artistiques. Leurs réalisations sont mises en valeur lors de différentes expositions.

PROFIL DANSE

Les élèves pourront s'initier à plusieurs types et formes de danse. Ce profil se veut un développement de compétences athlétiques par le mouvement rythmique et la création collaborative. Offert à tous les élèves.

PROFIL SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Pour l'élève curieux et créatif qui souhaite vivre des expériences à caractère scientifique et technologique.

PROFIL MUSIQUE

Pour l'élève qui souhaite faire partie d'un groupe de musique rock et qui désire perfectionner sa maîtrise d'un instrument comme la guitare, la batterie et le clavier.

PROFIL SPORTS

Le profil Sports est destiné à l'élève qui aime bouger et qui aime le sport. Ce profil permet à l'élève d'accroître ses compétences et ses connaissances tout au long de l'année, selon le profil choisi :

- Sports collaboratifs
- Hockey/Baseball

La particularité de ces profils est que les sports sont enseignés par des spécialistes de chacune des disciplines qui visent à améliorer les habiletés techniques et les connaissances théoriques des élèves.

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Des éléments qui font la renommée de l'école

Parlement étudiant

Un conseil étudiant actif pour les élèves qui ont à cœur la vie de l'école.

Vie étudiante

Café Envol, impro/théâtre, journées thématiques et sorties plein air en février et juin.

Activités d'engagement communautaire

Soupe populaire, ambassadeurs de la paix et visites de personnes âgées.

ENCADREMENT

- Responsables d'élèves
- Tutorat
- Mozaïk-Portail pour toutes les communications aux parents
- Récupération pendant l'heure du dîner
- Suivis disciplinaires
- Protocole d'intervention en intimidation
- Services professionnels : psychologie, orthopédagogie, éducation spécialisée, santé, travail social, orientation scolaire, animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire, technicien en loisirs
- Robotique
- Enseignement-ressource au secondaire
- Gala méritas

Découvrez nos AMBASSADEURS 2025-2026

**Léa Desnoyers
et Justin Harvey**



1101, route des Rivières
Lévis (Québec) G7A 2V3
418 834-2461
envol@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : envol.cssdn.gouv.qc.ca
Facebook : [ecoledelenvol](https://www.facebook.com/ecoledelenvol)
Instagram : [ecole_de_envol](https://www.instagram.com/ecole_de_envol)



3724, avenue des Églises,
Lévis (Québec) G6X 1X4
418 834-2462
etchemins@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : esle.cssdn.gouv.qc.ca
Facebook : [eslecssdn](https://www.facebook.com/eslecssdn)
Instagram : [ecolesecondairelesetchemins](https://www.instagram.com/ecolesecondairelesetchemins)

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

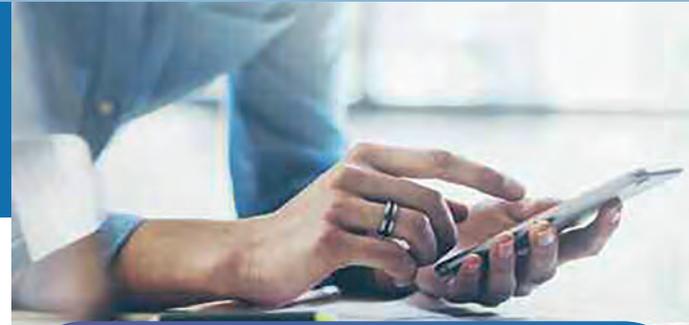
NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

- **DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?**
Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant.
Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.
- **AU SERVICE DE GARDE ?**
Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.
- **DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?**
Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : **418 839-0500**

SAINT-AGAPIT : **418 888-0500**

SAINTE-CROIX : **418 796-0500**

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTÉ ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Tu vis une situation
problématique à l'école?

Protecteur national
de l'élève

Québec 

Tu vis une situation de violence à
caractère sexuel?



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINTÉ?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS



LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5 h 45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête.
Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites web du CSSDN (cssdn.gouv.qc.ca, taformation.ca).**

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec 